

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/05/2025 - 3666 - 2002 B 00115 - 440 867 117 - 2 M NETTOYAGE

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)	282 471		282 471	282 471			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	90 259	85 488	4 771	4 591	180	3	
	Autres immobilisations corporelles	94 447	93 479	968	1 835	-867	-47	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	300		300	300				
Autres immobilisations financières	14 252		14 252	14 252				
	1 369		1 369	1 369				
<b>Total II</b>	483 098	178 967	304 131	304 818	-687	-0		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	4 938		4 938	5 545	-607	-10	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				600	-600	-100	
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	2 297 362	28 672	2 268 689	2 193 066	75 624	3	
	Autres créances	534 958		534 958	255 342	279 616	109	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	198 664		198 664	106 715	91 949	86	
	Charges constatées d'avance (3)	10 841		10 841	17 071	-6 230	-36	
	<b>Total III</b>	3 046 763	28 672	3 018 091	2 578 339	439 752	17	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 529 861	207 640	3 322 222	2 883 157	439 065	15	

**CERTIFIÉ CONFORME**

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an -0  
(3) Dont à plus d'un an 32 722

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500	7 500		
	<b>Réserves</b>	750	750		
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	12 685	12 685		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-620 185		-620 185	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	-388 664	-620 185	231 521	37
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	-987 914	-599 250	-388 664	-64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		2 350	-2 350	-100
	<b>Total III</b>		2 350	-2 350	-100
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	6 646	61 792	-55 147	-89
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	24	139	-115	-82
	Concours bancaires courants	1 129 250	928 540	200 709	21
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 602 536	1 067 618	534 918	50
	Dettes fiscales et sociales	1 426 501	1 394 978	31 524	2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	89 629	26 989	62 640	232	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	55 550		55 550	
	<b>Total IV</b>	4 310 135	3 480 056	830 079	23
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		3 322 222	2 883 157	439 065	15
		3 382 240	2 545 521		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 591 826		7 591 826	7 073 931	517 895	7
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	7 591 826		7 591 826	7 073 931	517 895	7
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 599	22 352	-13 753	-61
Autres produits			686	258	428	166
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			7 601 112	7 096 541	504 571	7
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			321 427	391 763	-70 336	-17
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			607	1 962	-1 356	-69
Autres achats et charges externes *			1 853 838	1 942 837	-88 999	-4
Impôts, taxes et versements assimilés			159 516	138 121	21 396	15
Salaires et traitements			4 679 317	4 449 541	229 776	5
Charges sociales			867 549	752 648	114 901	15
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 256	4 714	-458	-9
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 390		1 390	
Dotations aux provisions						
Autres charges			631	1 096	-465	-42
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			7 888 531	7 682 683	205 848	2
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			-287 419	-586 142	298 723	50
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 039

212

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024	12	Exercice N-1 30/09/2023	12	Ecart N / N-1		
					Euros	%	
<b>Produits financiers</b>							
Produits financiers de participations (3)	0		0		0	34	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)							
Autres intérêts et produits assimilés (3)							
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
<b>Total V</b>	0		0		0	34	
<b>Charges financières</b>							
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées (4)	36 298		18 772		17 525	93	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
<b>Total VI</b>	36 298		18 772		17 525	93	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	-36 297		-18 772		-17 525	-93	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-323 716		-604 914		281 198	46	
<b>Produits exceptionnels</b>							
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 039				1 039		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	850				850		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges							
<b>Total VII</b>	1 889				1 889		
<b>Charges exceptionnelles</b>							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	58 517		10 380		48 137	463	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 320		4 891		3 429	70	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions							
<b>Total VIII</b>	66 837		15 271		51 566	337	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	-64 947		-15 271		-49 677	-325	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	7 603 001		7 096 541		506 460	7	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	7 991 665		7 716 726		274 939	3	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	-388 664		-620 185		231 521	37	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- La capacité d'autofinancement résultant de l'addition du résultat net et des amortissements s'est élevé à - 387 608 €
- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 591 826 € contre 7 073 931 l'exercice précédent.
- L'avance en compte courant accordée par l'actionnaire principal à la société 2M Nettoyage s'élève au 30 septembre 2024 à un montant de 1 128 605 €. Le principe de continuité de l'exploitation à 12 mois est assuré car le remboursement de ce compte courant ne sera pas demandé avant une échéance à moyen terme.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°067-1060 du 30 septembre 1987 à compter de l'exercice clos le 30/09/2015.

La société tête de groupe est la société CFHA.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale conclue, l'impôt sur les sociétés afférent au résultat de 2M NETTOYAGE est comptabilisé dans ses propres charges.

Le montant de cet impôt est de 0 € au 30/09/2024.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>	282 471		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	87 419		2 840
Installations générales agencements aménagements divers	24 295		
Matériel de transport	68 469		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 554		720
<b>TOTAL</b>	198 737		3 560
Autres titres immobilisés	300		
Prêts, autres immobilisations financières	15 621		
<b>TOTAL</b>	15 921		
<b>TOTAL GENERAL</b>	497 129		3 560

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			282 471	282 471
<b>TOTAL</b>			282 471	282 471
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			90 259	90 259
Installations générales agencements aménagements divers			24 295	24 295
Matériel de transport		17 600	50 870	50 870
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 283	19 283
<b>TOTAL</b>		17 600	184 706	184 706
Autres titres immobilisés			300	300
Prêts, autres immobilisations financières			15 621	15 621
<b>TOTAL</b>			15 921	15 921
<b>TOTAL GENERAL</b>		17 600	483 098	483 098

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		82 828	2 660		85 488
Installations générales agencements aménagements divers		23 873	164		24 037
Matériel de transport		68 469		17 600	50 869
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 141	1 432		18 573
<b>TOTAL</b>		<b>192 311</b>	<b>4 256</b>	<b>17 600</b>	<b>178 967</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>192 311</b>	<b>4 256</b>	<b>17 600</b>	<b>178 967</b>
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.		2 660			
Instal.générales agenc.aménag.divers		164			
Matériel de bureau informatique mobilier		1 432			
<b>TOTAL</b>		<b>4 256</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 256</b>			

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	2 350		2 350		
<b>TOTAL</b>	<b>2 350</b>		<b>2 350</b>		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	27 314	1 390	32		28 672
<b>TOTAL</b>	<b>27 314</b>	<b>1 390</b>	<b>32</b>		<b>28 672</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 664</b>	<b>1 390</b>	<b>2 382</b>		<b>28 672</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>1 390</b>	<b>2 382</b>		

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	14 252	-0	14 252
Autres immobilisations financières	1 369	0	1 369
Clients douteux ou litigieux	34 389	1 667	32 722
Autres créances clients	2 262 973	2 262 973	
Personnel et comptes rattachés	7 837	7 837	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	289	289	
Taxe sur la valeur ajoutée	261 344	261 344	
Débiteurs divers	265 488	265 488	
Charges constatées d'avance	10 841	10 841	
<b>TOTAL</b>	<b>2 858 782</b>	<b>2 810 439</b>	<b>48 341</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	29	29		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 641	6 641		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 602 536	1 602 536		
Personnel et comptes rattachés	558 159	558 159		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	275 756	275 756		
Taxe sur la valeur ajoutée	525 309	525 309		
Autres impôts taxes et assimilés	67 277	67 277		
Groupe et associés	1 129 250	201 355	927 895	
Autres dettes	89 629	89 629		
Produits constatés d'avance	55 550	55 550		
<b>TOTAL</b>	<b>4 310 135</b>	<b>3 382 240</b>	<b>927 895</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	55 107			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	644			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	7 500			7 500

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
ACQUISITION FONDS BASCO NET	125 000			125 000	
AQUISITION FONDS LAFAURIE	133 588			133 588	
ACQUISITION FONDS EUSKAL	23 883			23 883	
<b>Total</b>	<b>282 471</b>			<b>282 471</b>	

La durée de vie des 3 fonds des commerce est presumée illimitée. Pour cette raison, aucun amortissement des fonds n'est constaté.

Les tests de dépréciation effectués n'ont mis en évidence aucun indice de perte de valeur des fonds de commerce au 30/09/2024.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	49 592
Autres créances	259 608
Total	309 200

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 241
Dettes fiscales et sociales	486 379
Autres dettes	83 891
Total	595 539

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 841
Total	10 841
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	55 550
Total	55 550

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	4
Total	182
	186

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 480 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 480 € HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 € HT

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 641
Total	6 641

La SAS C.F.H.A s'est portée caution solidaire sur :

- un prêt de 140 000 € (pour un montant en principal de 140 000 €, plus intérêts, commissions, frais et accessoires)
- l'acquisition du fonds de commerce Basconnet de 113 148 € au 30/09/2019.

Le prêt de 151 154 € fait l'objet d'une double garantie :

- cautionnement solidaire de CFHA et de Mr José Ferreira DA COSTA pour le montant nominal du prêt
- nantissement de 7 500 actions 2M NETTOYAGE.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
moins de 20 ans	plus de 42 ans	
de 20 à 44 ans	38 à 42 ans	210
de 25 à 29 ans	33 à 37 ans	336
de 30 à 34 ans	28 à 32 ans	128
de 35 à 39 ans	23 à 27 ans	251
de 40 à 44 ans	18 à 22 ans	680
de 45 à 49 ans	13 à 17 ans	2 391
de 50 à 54 ans	8 à 12 ans	10 238
de 55 à 59 ans	3 à 7 ans	17 267
60 ans et plus	moins de 2 ans	21 848
<b>Engagement total</b>		<b>53 349</b>

#### Hypothèses de calculs retenues

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective prorata temporis des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale.

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 60-64 ans (âge légal de départ)
- turn over extrêmement fort non cadre
- taux d'inflation : 1 %
- taux d'actualisation : 3.20 %
- table de mortalité : INSEE 2024
- initiative du départ : salarié
- méthode : rétrospective prorata temporis
- taux de charges sociales : 30 % non cadre

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		53 349	

**2M NETTOYAGE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : Zac Les Pontots, 3 Impasse de la Faïencerie, 64100 BAYONNE**  
**440867117 RCS BAYONNE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 21 MARS 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à -388 663,78 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -388 663,78 euros

Au compte "report à nouveau" -388 663,78 euros  
S'élevant ainsi à -1 008 848,61 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mars 2025**

**Résultat du scrutin :**

**Cette résolution est adoptée** à l'unanimité

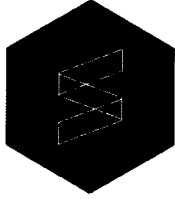
**Voix POUR :** ..... 100,00%

**Voix CONTRE :** .....

**ABSTENTION :** .....

Certifié conforme  
Le Président  
José Carlos COSTA

**CERTIFIÉ CONFORME**



---

## 2M NETTOYAGE

**S.A.S.**

Siège social :  
ZAC Les Pontots - 3, impasse de la Faïencerie  
64100 BAYONNE  
RCS BAYONNE B 440 867 117

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---



# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société 2M NETTOYAGE,

## I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2M NETTOYAGE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. FONDEMENT DE L'OPINION

### A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la continuité d'exploitation de la société 2M NETTOYAGE. Le point de l'annexe indique le soutien financier de l'actionnaire principal avec l'absence de demande de remboursement à court terme de l'avance en compte courant s'élevant à 1.128.605 Euros au 30 septembre 2024.

### IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables suivis par la société, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur les paragraphes de l'annexe intitulés « Evaluation des créances et des dettes » et « Dépréciation des créances » qui exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des créances et à leur dépréciation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons été amenés, par sondages, à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans ce paragraphe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.



## VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Cesson-Sévigné

Le Commissaire aux comptes

Groupe SECOB Rennes

Signé par Etienne Meesseman  
Le 18/03/25

ID: tx\_AqY4AzZm000Z

Etienne MEESEMAN

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)	282 471		282 471	282 471			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	90 259	85 488	4 771	4 591	180	3.92	
	Autres immobilisations corporelles	94 447	93 479	968	1 835	-867	-47.26	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	300		300	300				
Prêts	14 252		14 252	14 252				
Autres immobilisations financières	1 369		1 369	1 369				
<b>Total II</b>	<b>483 098</b>	<b>178 967</b>	<b>304 131</b>	<b>304 818</b>	<b>-687</b>	<b>-0.23</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	4 938		4 938	5 545	-607	-10.94	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				600	-600	-100.00	
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	2 297 362	28 672	2 268 689	2 193 066	75 624	3.45	
	Autres créances	534 958		534 958	255 342	279 616	109.51	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	198 664		198 664	106 715	91 949	86.16		
Charges constatées d'avance (3)	10 841		10 841	17 071	-6 230	-36.49		
<b>Total III</b>	<b>3 046 763</b>	<b>28 672</b>	<b>3 018 091</b>	<b>2 578 339</b>	<b>439 752</b>	<b>17.06</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 529 861</b>	<b>207 640</b>	<b>3 322 222</b>	<b>2 883 157</b>	<b>439 065</b>	<b>15.23</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

-0  
32 722

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500		7 500			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	750		750			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	12 685		12 685			
	Report à nouveau	-620 185				-620 185	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	-388 664		-620 185		231 521	37.33
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	-987 914		-599 250		-388 664	-64.86
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges			2 350		-2 350	-100.00
	<b>Total III</b>			2 350		-2 350	-100.00
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 646		61 792		-55 147	-89.25
	Concours bancaires courants	24		139		-115	-82.75
	Emprunts et dettes financières diverses	1 129 250		928 540		200 709	21.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 602 536		1 067 618		534 918	50.10
	Dettes fiscales et sociales	1 426 501		1 394 978		31 524	2.26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	89 629		26 989		62 640	232.10	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	55 550				55 550	
	<b>Total IV</b>	4 310 135		3 480 056		830 079	23.85
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		3 322 222		2 883 157		439 065	15.23

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 382 240 2 545 521

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	Euros	%		
<b>Produits d'exploitation (I)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	7 591 826		7 591 826	7 073 931		517 895	7.32
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	7 591 826		7 591 826	7 073 931		517 895	7.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 599	22 352		-13 753	-61.53
Autres produits			686	258		428	166.00
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			7 601 112	7 096 541		504 571	7.11
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			321 427	391 763		-70 336	-17.95
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			607	1 962		-1 356	-69.09
Autres achats et charges externes *			1 853 838	1 942 837		-88 999	-4.58
Impôts, taxes et versements assimilés			159 516	138 121		21 396	15.49
Salaires et traitements			4 679 317	4 449 541		229 776	5.16
Charges sociales			867 549	752 648		114 901	15.27
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 256	4 714		-458	-9.72
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 390			1 390	
Dotations aux provisions							
Autres charges			631	1 096		-465	-42.39
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			7 888 531	7 682 683		205 848	2.68
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			-287 419	-586 142		298 723	50.96
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

1 039

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

212

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	0		0		0	34.29
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	0		0		0	34.29
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	36 298		18 772		17 525	93.36
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	36 298		18 772		17 525	93.36
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	-36 297		-18 772		-17 525	-93.36
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-323 716		-604 914		281 198	46.49
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 039				1 039	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	850				850	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	1 889				1 889	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	58 517		10 380		48 137	463.74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 320		4 891		3 429	70.11
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	66 837		15 271		51 566	337.68
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	-64 947		-15 271		-49 677	-325.31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	7 603 001		7 096 541		506 460	7.14
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	7 991 665		7 716 726		274 939	3.56
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	-388 664		-620 185		231 521	37.33

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

GEIREC NANTES

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- La capacité d'autofinancement résultant de l'addition du résultat net et des amortissements s'est élevé à - 387 608 €
- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 591 826 € contre 7 073 931 l'exercice précédent.
- L'avance en compte courant accordée par l'actionnaire principal à la société 2M Nettoyage s'élève au 30 septembre 2024 à un montant de 1 128 605 €. Le principe de continuité de l'exploitation à 12 mois est assuré car le remboursement de ce compte courant ne sera pas demandé avant une échéance à moyen terme.
- La Holding CFHA a émis une lettre de soutien vis-à-vis de la société 2M Nettoyage

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### Produits constatés d'avance :

Suite au non-respect du préavis de prévenance de 6 mois, des indemnités de départ ont été facturées à un client pour un montant de 55 550 €, et comptabilisées au 30/09/2024. Néanmoins, la confirmation de l'èglement de l'é étant intervenu postérieurement à la clôture, le produit était considéré comme incertain à la clôture de l' à ce titre, a été comptabilisé en produits constatés d

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°067-1060 du 30 septembre 1987 à compter de l'exercice clos le 30/09/2015.

La société tête de groupe est la société CFHA.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale conclue, l'impôt sur les sociétés afférent au résultat de 2M NETTOYAGE est comptabilisé dans ses propres charges.

Le montant de cet impôt est de 0 € au 30/09/2024.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	282 471	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		87 419	2 840
Installations générales agencements aménagements divers		24 295	
Matériel de transport		68 469	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 554	729
	TOTAL	198 737	3 569
Autres titres immobilisés		300	
Prêts, autres immobilisations financières		15 621	
	TOTAL	15 921	
	TOTAL GENERAL	497 129	3 569

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			282 471	282 471
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			90 259	90 259
Installations générales agencements aménagements divers			24 295	24 295
Matériel de transport		17 600	50 870	50 870
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 283	19 283
<b>TOTAL</b>		17 600	184 706	184 706
Autres titres immobilisés			300	300
Prêts, autres immobilisations financières			15 621	15 621
<b>TOTAL</b>			15 921	15 921
<b>TOTAL GENERAL</b>		17 600	483 098	483 098

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		82 828	2 660		85 488
Installations générales agencements aménagements divers		23 873	164		24 037
Matériel de transport		68 469		17 600	50 870
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 141	1 432		18 573
<b>TOTAL</b>		192 311	4 256	17 600	178 967
<b>TOTAL GENERAL</b>		192 311	4 256	17 600	178 967
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.		2 660			
Instal. générales agenc. aménag. divers		164			
Matériel de bureau informatique mobilier		1 432			
<b>TOTAL</b>		4 256			
<b>TOTAL GENERAL</b>		4 256			

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	2 350		2 350		
<b>TOTAL</b>	2 350		2 350		

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	27 314	1 390	32		28 672
<b>TOTAL</b>	27 314	1 390	32		28 672
<b>TOTAL GENERAL</b>	29 664	1 390	2 382		28 672
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		1 390	2 382		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	14 252	-0	14 252
Autres immobilisations financières	1 369	0	1 369
Clients douteux ou litigieux	34 389	1 667	32 722
Autres créances clients	2 262 973	2 262 973	
Personnel et comptes rattachés	7 837	7 837	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	289	289	
Taxe sur la valeur ajoutée	261 344	261 344	
Débiteurs divers	265 488	265 488	
Charges constatées d'avance	10 841	10 841	
<b>TOTAL</b>	2 858 782	2 810 439	48 343

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	29	29		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 641	6 641		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 602 536	1 602 536		
Personnel et comptes rattachés	558 159	558 159		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	275 756	275 756		
Taxe sur la valeur ajoutée	525 309	525 309		
Autres impôts taxes et assimilés	67 277	67 277		
Groupe et associés	1 129 250	201 355	927 895	
Autres dettes	89 629	89 629		
Produits constatés d'avance	55 550	55 550		
<b>TOTAL</b>	4 310 135	3 382 240	927 895	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	55 107			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	644			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	7 500			7 500

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
ACQUISITION FONDS BASCO NET	125 000			125 000
AQUISITION FONDS LAFAURIE	133 588			133 588
ACQUISITION FONDS EUSKAL	23 883			23 883
Total	282 471			282 471

La durée de vie des 3 fonds des commerce est presumée illimitée. Pour cette raison, aucun amortissement des fonds n'est constaté.

Les tests de dépréciation effectués n'ont mis en évidence aucun indice de perte de valeur des fonds de commerce au 30/09/2024.

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### **Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	49 592
Autres créances	259 608
Total	309 200

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 241
Dettes fiscales et sociales	486 379
Autres dettes	83 891
Total	595 539

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		10 841
Total		10 841
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		55 550
Total		55 550

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Agents de maîtrise et techniciens	4
Employés	182
Total	186

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 480 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 480 € HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 € HT

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 641
Total	6 641

La SAS C.F.H.A s'est portée caution solidaire sur :

- un prêt de 140 000 € (pour un montant en principal de 140 000 €, plus intérêts, commissions, frais et accessoires)
- l'acquisition du fonds de commerce Basconnet de 113 148 € au 30/09/2019.

Le prêt de 151 154 € fait l'objet d'une double garantie :

- cautionnement solidaire de CFHA et de Mr José Ferreira DA COSTA pour le montant nominal du prêt
- nantissement de 7 500 actions 2M NETTOYAGE.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
moins de 20 ans	plus de 42 ans	
de 20 à 44 ans	38 à 42 ans	210
de 25 à 29 ans	33 à 37 ans	336
de 30 à 34 ans	28 à 32 ans	128
de 35 à 39 ans	23 à 27 ans	251
de 40 à 44 ans	18 à 22 ans	680
de 45 à 49 ans	13 à 17 ans	2 391
de 50 à 54 ans	8 à 12 ans	10 238
de 55 à 59 ans	3 à 7 ans	17 267
60 ans et plus	moins de 2 ans	21 848
<b>Engagement total</b>		<b>53 349</b>

#### Hypothèses de calculs retenues

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective prorata temporis des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale.

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 60-64 ans (âge légal de départ)
- turn over extrêmement fort non cadre
- taux d'inflation : 1 %
- taux d'actualisation : 3.20 %
- table de mortalité : INSEE 2024
- initiative du départ : salarié
- méthode : rétrospective prorata temporis
- taux de charges sociales : 30 % non cadre

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		53 349	